

GOIRAND S.A.

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS
348 940 024 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes consolidés approuvés par l'A.G.O. du 9 juin 2020

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées.....	104 271	101 856
Opérations avec la clientèle	114	34
Oblig., actions, autres titres à revenu fixe et variable	4 830	5 049
Particip., parts ent. liées, aut. tit. détenus à long terme ..	683	674
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	3 500	3 116
Ecart d'acquisition	1 448	1 597
Autres comptes de régularisation et actifs divers.....	9 810	10 286
TOTAL ACTIF	124 656	122 612

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	102 826	98 478
Comptes de négociation et de règlement	-	528
Autres comptes de régularisation et passifs divers	4 387	6 379
Provisions pour risques et charges	521	445
Intérêts minoritaires.....	776	591
Capitaux propres part du groupe	16 146	16 192
- Capital souscrit	1 000	1 000
- Réserves consolidées et autres.....	14 755	14 934
- Résultat de l'exercice	391	258
TOTAL PASSIF	124 656	122 612

HORS-BILAN CONSOLIDE	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés : engagements sur titres	613	678

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation bancaire.....	16 203	15 575
- Commissions.....	16 031	15 383
- Revenus sur titres et trésorerie	171	192
Charges d'exploitation bancaire	- 155	- 172
- Commissions.....	- 60	- 56
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 95	- 116
PRODUIT NET BANCAIRE.....	16 048	15 403
Produits généraux d'exploitation.....	848	1 387
- Produits accessoires	637	1 189
- Produits activité non bancaire	211	198
Charges générales d'exploitation.....	- 15 564	- 15 696
- Charges de personnel.....	- 8 581	- 8 730
- Impôts et taxes.....	- 184	- 115
- Services extérieurs	- 6 798	- 6 852
Dotations aux amortissements sur immobilisations.....	- 373	- 455
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	959	639
Reprises provision clients douteux	-	28
Reprises provision pour risques et charges.....	-	107
Dotations provision pour risques et charges.....	-	7
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT.....	960	782
Résultat exceptionnel	- 15	- 52
Impôt sur les bénéfices.....	- 321	- 215
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition...	- 55	- 55
RESULTAT CONSOLIDE	569	460
Dont résultat net - part du groupe.....	391	258
Dont résultat net - intérêts minoritaires.....	178	203
Résultat net part du groupe, par action.....	8	5
Résultat net part du groupe dilué par action.....	8	5

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES (en Keuros).**I - PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.**

I.1) Présentation du Groupe. La société GOIRAND S.A. est une société anonyme de droit français à Directeur qui s'est transformée et est passée de Conseil de surveillance à Conseil d'administration. Son siège est situé au 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS. Il s'agit d'une compagnie financière au sens de l'article L. 517-1 du Code Monétaire et Financier. Les comptes consolidés du Groupe GOIRAND, pour la clôture au 31/12/2019, comprennent la société mère et ses filiales.
I.2) Faits marquants de l'exercice. LGA a été fusionnée avec la société FINANCIERE D'UZES en juin 2019. GOIRAND S.A. détenait la société ETUDES ET REALISATIONS (100 %). Cette dernière ne rentrait pas dans le périmètre de consolidation étant depuis de nombreuses années sans activité, elle a fait l'objet d'une TUP le 19/07/2019.

II - REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION. II.1) Référentiel comptable. Les comptes consolidés au 31/12/2019 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable. Ils sont présentés en Keuros. **II.2) Modalités de consolidation. II.2.1) Méthodes de consolidation.** Toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société GOIRAND S.A. sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale, compte tenu du pourcentage détenu dans le capital de ses filiales. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées après élimination des opérations et des résultats internes en distinguant la part du Groupe et celle des intérêts minoritaires. **II.2.2) Ecart de première consolidation.** La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur sa durée de vie utile estimée. Si des changements significatifs défavorables interviennent dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, ils conduisent à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement, toute dépréciation étant exclue. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur à l'exclusion de toute

reprise d'amortissement. **II.2.3) Date de clôture.** Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31/12/2019. **II.3) Méthodes et règles d'évaluation.** Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements et de dépréciations. **II.3.1) Opérations avec la clientèle.** Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances de plus de trois mois sont reclassées en créances douteuses. Celles dont le recouvrement est incertain font l'objet de provisions pour dépréciation appréciées nominativement. **II.3.2) Portefeuille de titres.** Les opérations portant sur les portefeuilles titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les titres de placement peuvent être classés en deux catégories, faisant l'objet de règles de comptabilisation spécifiques : Les obligations, actions et parts de fonds communs de placement : Sont classés dans cette catégorie, les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois sans que cette détention n'implique une conservation jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix de revient. Les moins-values latentes sont provisionnées dans le compte de dépréciation sur titres de placement. Les titres assimilés (certificats de dépôt) : Ce sont des placements à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition majoré des intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés en revenus sur titres d'investissement et sont étalés prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance du certificat de dépôt. **II.3.3) Actions propres.** Ce sont des actions rachetées principalement aux salariés quittant le Groupe et disponibles pour d'autres salariés entrants. Elles sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en titres de placement « actions propres ». Elles ne sont pas retraitées pour les comptes consolidés. **II.3.4) Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Sont classés, sous cette rubrique, les titres donnant des droits dans le capital d'une entreprise dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice de ces titres, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat. Ces titres sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée notamment en prenant en compte la valeur de marché, la valeur d'actif net et les perspectives d'activité. **II.3.5) Immobilisations corporelles et incorporelles.** Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, soit : Logiciel : 1 an, linéaire, Mobilier : 5 ou 10 ans, linéaire, Agencement : 5 ou 10 ans, linéaire, Matériel de transport : 4 ans, linéaire, Matériel : de 2 à 5 ans, dégressif ou linéaire. **II.3.6) Impôt sur les bénéfices.** Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice. **II.3.7) Provisions pour risques et charges.** Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31/12/2019 rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif. **II.3.8) Indemnité de départ à la retraite.** Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31/12/2019. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions. Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle, intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture. **II.3.9) Résultat par action.** Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du Groupe se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au 31 décembre à l'exception des actions propres. Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action. **II.3.10) Option comptable.** Conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la société comptabilise les indemnités de départ à la retraite dans un compte de provision pour charges.

III - INFORMATION RELATIVE AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

III.1) Principes. La méthode de consolidation a été précisée dans le paragraphe II.2.1. **III.2) Liste des sociétés consolidées au 31/12/2019.**

Sociétés	Siren	% de contrôle	Méthode de conso.	% d'intérêts
GOIRAND S.A.	R.C.S. PARIS 348 940 024	100	-	100
FINANCIERE D'UZES.....	R.C.S. PARIS 349 052 852	100	Intégration globale	100
UZES GESTION	R.C.S. PARIS 318 743 960	97,4	Intégration globale	97,4
CFI	R.C.S. ST ETIENNE 399 873 918	100	Intégration globale	100
STARQUEST.....	R.C.S. PARIS 750 953 549	50	Intégration globale	50
UZES COURTAGE.....	R.C.S. PARIS 409 131 020	100	Intégration globale	100

Au 31/12/2019, le Groupe GOIRAND S.A. inclut les sociétés suivantes : GOIRAND S.A. (holding) ; Compagnie financière détenue à 80 % par la famille GOIRAND et à 20 % par des membres du personnel du Groupe et assimilés. **FINANCIERE D'UZES.** Entreprise d'investissement détenue à 100 % par GOIRAND S.A. **FINANCIERE D'UZES** possède également une participation dans neuf sociétés dont l'objet est de participer à des augmentations de capital de PME dans le but d'offrir à leurs actionnaires un moyen de réduire leur ISF : FINUZES 2008-1, FINUZES 2008-2, FINUZES 2009, UZES HOLDING 2009, FINUZES 2010-1, FINUZES 2010-2, FINUZES 2010-3, FINUZES 2011-1 et FINUZES 2011-2. Ces sociétés ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du fait du faible pourcentage de leur capital détenu par le Groupe. **UZES GESTION (anciennement PARIS LYON GESTION).** Société de gestion d'OPCVM, détenue à 57 % par FINANCIERE D'UZES, à 41 % par GOIRAND S.A. et à 2 % par divers actionnaires. **CONSEIL FINANCIER INDEPENDANT - CFI.** Société de conseil en investissements financiers, détenue à 100 % par FINANCIERE D'UZES. **STARQUEST.** Société de conseil en investissements, détenue pour 824 actions sur 1 800 composant son capital par FINANCIERE D'UZES, pour une action par GOIRAND S.A. et pour une action par UZES GESTION. **UZES COURTAGE (ex JFB Finances).** Société de conseil en investissements, détenue à 100 % par FINANCIERE D'UZES.

IV - COMPARABILITE DES COMPTES. IV.1) Changement de méthodes. Aucun changement de méthode n'a été appliqué par rapport à l'exercice 2019.

V - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT. V.1) Informations sur les postes du bilan consolidé.

V.1.1) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe ou variable	GOIRAND S.A.	FINANCIERE D'UZES		UZES GESTION	Total
		Oblig. et autres tit. à rev. fixe	Actions et autres tit. à rev. var.	Actions et autres tit. à rev. var.	
Portefeuille de placem.....	0	156	2 930	1 241	4 327
- Dont titres :					
. Cotés.....	0	156	0	11	167
. Non cotés.....	0	0	2 930	1 231	4 161
- Dont titres émis par :					
. Organismes publics ...	0	156	0	0	156
. Autres émetteurs	0	0	2 930	1 241	4 171
- Dont durée résiduelle :					
. Plus de 5 ans	-	156	-	-	-
Actions propres	348	0	0	0	348
TOTAL	348	156	2 930	1 241	4 675

V.1.2) Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme.

Sociétés	Capital social	Quote-part du capital détenue (en %)	Val. nette comptable des titres détenues	Mont. des cap. prop. à la clôture de l'exer.	Résultat du dernier exercice clos
FINUZES 2008-1	1 714	5,00	34	681	18
FINUZES 2008-2	2 038	5,00	41	807	20
FINUZES 2009	3 374	4,70	46	894	7
UZES HOLDING 2009	1 253	5,00	18	321	- 3
FINUZES 2010-1	793	0,35	1	218	- 2
FINUZES 2010-2	969	0,36	2	449	14
FINUZES 2010-3	841	0,41	2	412	- 16
FINUZES 2011-1	1 359	0,29	0	441	0
FINUZES 2011-2	816	0,37	3	621	12
STARQUEST ISF 2012-1 ...	-	0,30	3	458	- 105
STARQUEST ISF 2012-2 ...	-	0,21	3	- 161	- 264
STARQUEST ISF 2012-3 ...	-	0,34	3	772	- 153
STARQUEST ISF 2012-4 ...	-	0,16	3	2 016	181
STARQUEST ISF 2013-1 ...	-	0,19	3	3 918	3 611
STARQUEST ISF 2013-2 ...	-	0,17	3	653	- 113
STARQUEST ISF 2013-3 ...	-	0,25	3	601	- 99
STARQUEST ISF 2013-4 ...	-	0,15	3	504	- 87
STARQUEST ISF 2013-5 ...	-	0,19	3	414	- 584
STARQUEST ISF 2013-6 ...	-	0,22	3	778	- 84
STARQUEST ISF 2014-1 ...	-	0,26	3	1 237	- 60
STARQUEST ISF 2014-2 ...	-	0,20	3	465	- 45
STARQUEST ISF 2014-3 ...	-	0,21	3	465	- 250
STARQUEST ISF 2014-4 ...	-	0,18	3	887	- 87,0
STARQUEST ISF 2015-1 ...	-	0,21	3	924	- 119
STARQUEST ISF 2015-2 ...	-	0,52	3	214	- 16
OLEDCOMM	-	ns	ns	- 7	- 94
LEDINVEST	-	ns	ns	509	- 2
STARQUEST ANTI-FRAGILE 2015	-	ns	ns	7 615	- 723
STARQUEST ANTI-FRAGILE 2016	-	ns	ns	9 021	- 1 533
PALMARES	-	ns	ns	732	- 17
STARQUEST CONVICTIONS 2017	-	ns	ns	6 696	- 62

V.1.3) Immobilisations corporelles et incorporelles. Immobilisations (valeurs brutes). Immobilisations incorporelles, 31/12/2018 : 1 835, Acquisitions : 1 920, Sorties : 360, 31/12/2019 : 3 394, Immobilisations corporelles, 31/12/2018 : 3 120, Acquisitions : 240, Sorties : 43, 31/12/2019 : 3 301, Total, 31/12/2018 : 4 955, Acquisitions : 2 160, Sorties : 404, 31/12/2019 : 6 695. **Amortissements.** Immobilisations incorporelles, 31/12/2018 et 31/12/2019 : 15, Immobilisations corporelles, 31/12/2018 : 2 527, Dotations : 241, Reprises : 43, 31/12/2019 : 2 725, Total, 31/12/2018 : 2 542, Dotations : 241, Reprises : 43, 31/12/2019 : 2 740.

V.1.4) Ecart d'acquisition. L'écart d'acquisition figure au bilan pour 1 447 Keuros. Il a été généré par l'acquisition de la société CFI en 2011 ainsi que par l'achat de 104 actions de la société UZES GESTION en 2013 et l'achat de 100 % des parts de UZES COURTAGE en octobre 2015. Le Groupe a décidé d'amortir cet écart d'acquisition sur 20 ans, soit un amortissement cumulé au 31/12/2019 de 527 Keuros. **V.1.5) Autres comptes de régularisation et actifs divers.** Charges constatées d'avance, 2019 : 267, 2018 : 263, Débiteurs divers, 2019 : 6 966, 2018 : 5 983, Produits à recevoir, 2019 : 3 503, 2018 : 4 040, Total, 2019 : 10 736, 2018 : 10 286. **V.1.6) Autres comptes de régularisation et passifs divers.** Produits constatés d'avance, 2019 : 30, 2018 : 29, Crédeurs divers, 2019 : 2 568, 2018 : 3 486, Charges à payer, 2019 : 2 782, 2018 : 2 864, Total, 2019 : 5 380, 2018 : 6 379. **V.1.7) Provisions pour risques et charges.** Le montant comptabilisé en provisions pour risques et charges s'élève à 521 Keuros. Il est destiné à couvrir des charges probables, des litiges en cours ainsi que les provisions pour indemnités de départ à la retraite. **V.1.8) Intérêts minoritaires.** Ce poste comprend les intérêts des associés minoritaires dans les capitaux propres des sociétés consolidées.

V.1.9) Capitaux propres - part du Groupe	Capital	Réserves conso.	Résultat de l'exer.	Total cap. propres
CAPITAUX PROPRES 2017	1 000	15 373	371	16 744
Distributions de dividendes	-	-	- 959	-
Affectation en réserves	-	- 588	588	-
RESULTAT 2018	-	-	257	257
Autres variations	-	149	-	-
CAPITAUX PROPRES 2018	1 000	14 934	257	16 191
Distributions de dividendes	-	-	- 460	-
Affectation en réserves	-	- 594	594	-
RESULTAT 2019	-	-	391	391
Acquisitions ou cessions de titres en autocontrôle	-	2	-	-
Autres variations	-	413	-	-
CAPITAUX PROPRES 2019	1 000	14 755	391	16 146

V.2) Informations sur les postes du hors-bilan. Les engagements hors-bilan correspondent à des titres nantis auprès d'une de nos banques dans le cadre de la garantie accordée à CLEARNET. **V.3) Informations sur les postes du compte de résultat consolidé. V.3.1) Impôt sur les bénéfices.** Le montant d'impôt sur les bénéfices présenté dans le compte de résultat consolidé se ventile de la façon suivante : Résultat avant impôt, Soumis à 28 % : 1 180, Soumis à 15 % : 163, Total : 1 344, Taux d'impôt, Soumis à 28 % : 28,00 %, Soumis à 15 % : 15,00 %, Charge d'impôt théorique, Soumis à 28 % : 330, Soumis à 15 % : 25, Total : 355, Charge d'impôt réelle, Total : 342, Ecart, Total : 13, Justification des écarts, Autres (CIA + REDRT IS), Soumis à 28 % : 13.

V.3.2) Informations sectorielles	Capital social	Mont. des cap. prop. de la sté	Résultat du dernier exer. clos	CAHT du dernier exer. clos
GOIRAND S.A.	1 000	2 920	159	80
FINANCIERE D'UZES	4 000	10 691	403	10 138
UZES GESTION	125	933	156	3 007
CFI	50	212	1	131
STARQUEST	252	1 501	355	2 691
UZES COURTAGE	26	245	70	425

V.3.3) Tableau des flux de trésorerie consolidé	2019	2018
RESULTAT NET	391	258
Part des minoritaires dans le résul. des stés intégrées.....	178	203
Dotations nettes aux amort. des immob. corp. et inc.	389	455
Dotations nettes des écarts d'acquis. et des aut. immob.	150	134
Dotations nettes aux provisions pr risques et charges	0	- 96
Dotations nettes aux dépréciations	- 1	- 78
AJUSTEMENTS	716	618
Flux liés aux opérations avec la clientèle	102 712	98 444
Flux liés aux aut. op. affectant des actifs ou passifs fin.	4 830	5 045
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers.....	- 5 423	- 3 380
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	102 119	100 110
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	103 225	100 985
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 123	- 123
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles....	0	- 1 033
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 123	- 1 156
Flux de trésorerie provenant ou à dest. des actionnaires....	- 460	- 959
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-460	-959
VAR. NETTE DE TRESOR. ET DES EQUIV. DE TRESOR.	102 643	98 870

VI - INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE FIDUCIE. La société FINANCIERE D'UZES a conclu un contrat de fiducie-gestion au cours de l'exercice 2014. Elle tient donc, en tant que fiduciaire, une comptabilité autonome pour cette fiducie. Ce contrat ne prévoit pas de mettre, en cas d'insuffisance d'actif de la fiducie, tout ou partie à la charge du fiduciaire.

VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE. Les états consolidés du groupe ont été arrêtés dans un contexte de crise sanitaire et sur la base de la continuité de ses activités. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020 et le groupe s'attend à un certain impact sur ses états financiers en 2020. Les annonces gouvernementales ont conduit à mettre en place des mesures de protection et de confinement, qui ont pour conséquence, l'organisation des aspects humains mais pas de réduction de l'activité à ce jour. Le groupe a mis en place des mesures de protection de ses salariés et des clients. Le groupe, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact éventuel chiffré. A la date d'arrêt des comptes consolidés 2019, la direction travaille sur des mesures de réduction des coûts et investissements, elle met en place des mesures pour soutenir son activité, tout en veillant au respect de ses propres obligations en matière de paiement de ses fournisseurs.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis et faisant ressortir un bénéfice net part du groupe de 390 942,99 euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GOIRAND S.A., relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces

comptes consolidés pris isolément. **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 26/03/2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 Mai 2020. PF AUDIT, Commissaire aux comptes, Patrick FLEYTOUX ; Patrice VIZZAVONA, Commissaire aux comptes, Patrice VIZZAVONA.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.